



Association des Plaisanciers Indépendants du port de la **Pointe Rouge**

www.apipr.fr Téléphone : 06 82 39 24 33

Port de la Pointe Rouge (en face de la panne 13) 13008 – MARSEILLE
contact@apipr.fr

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE DEMATERIALISEE DU 30 juin 2020

Notre Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui devait se tenir le Samedi 14 Mars 2020 à 16 heures a été reportée du fait de la situation sanitaire nationale.

Face aux difficultés à organiser dans le respect des gestes barrières et dans un délai convenable (avant le 30 juin 2020), le Conseil d'Administration a décidé de procéder par dématérialisation.

Courrier électronique ou postal envoyé à chacun des adhérents de l'APIPR :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle dématérialisée.

- 1) - Compte rendu moral de l'exercice 2019 et perspectives pour 2020.
- 2) - Compte rendu d'activités en 2019 par les responsables concernés.
- 3) - Compte rendu financier, Budget prévisionnel.
- 4) - Quitus au bureau.
- 5) - Maintien de la cotisation de fonctionnement à 30 € par adhérent.
- 6) - Nouveau contrat APIPR – Métropole pour 5 ans, nouvelles dispositions.
- 7) - Redevance portuaire 2020 (tarifs).
- 8) - Maintien de la cotisation à la SNSM (30 € par navire).
- 9) - Renouvellement partiel du Conseil d'Administration :

4 postes à pourvoir : sont sortants (article 10.3 des statuts) et se représentent :

MM Jean-Claude Dusserre, Hervé Grimaldi, Jean Lugagne Delpon, Jean-Marie Sibille.

Rappels : Nous n'avons reçu aucune candidature aux postes d'administrateur.

Nous n'avons reçu aucune question à inscrire à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale étant dématérialisée, il n'y a pas lieu de donner un pouvoir.

Résultats du dépouillement des votants aux résolutions de l'Assemblée générale :

Le Quorum est atteint, 743 voix se sont exprimées sur 1312 voix représentant les 272 adhérents de l'APIPR.

a) - Approbation des comptes 2019 et budget : Adopté à la majorité

Pour : 128 membres représentant 741 voix

Abstention : 1 membre représentant 2 voix

Contre : aucun.



- b) - Quitus au bureau : Adopté, 7 abstentions
- c) - Maintien de la cotisation de fonctionnement APIPR à 30 € en 2020 : Adopté
- d) - Maintien de la cotisation à la SNSM : Adopté, 10 contres, 7 abstentions
- e) - Approbation de la redevance portuaire : Adopté, 10 contre, 6 abstentions
- f) - Approbation de la signature du nouveau contrat avec la Métropole : Adopté, 23 abstentions
- g) - Renouvellement partiel du Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans

Mr Jean-Claude Dusserre : Elu à l'unanimité

Mr Hervé Grimaldi : Elu à l'unanimité

Mr Jean Lugagne Delpon : Elu à l'unanimité

Mr Jean-Marie Sibille : Elu à l'unanimité

Le présent procès-verbal, établi et signé par le Secrétaire et le Président de l'association.

Le Secrétaire Général

Jean-Claude DUSSERRE

Le Président

Christian RAFFY